



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI
AVENANT N°2

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (C.A.C.L.)

4 Esplanade de la Cité d'Affaire – CS 36029 - 97357 MATOURY

Tel : 05 94 28 28 28 / Fax : 05 94 28 28 20

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GUYANE RECYCLAGE

Centre de tri EKOTRI

1040 Route de la Matourienne

97354 REMIRE MONTJOLY

Tel : 0594.30.69.77

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché d'exploitation du centre de tri de la CACL.

■ **Date de la notification du marché public : 28/08/2019**

■ **Durée d'exécution du marché public dont 1 an de reconduction : 72 mois**

■ **Montant du marché public ou de l'accord-cadre dont 1 an de reconduction :**

- **Taux de la TVA : 0 %**.....
- **Montant HT : 8 705 487,00 euros**
- **Montant TTC : 8 705 487,00 euros**

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-185a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Ce marché a été conçu de manière à optimiser les coûts d'exploitation. Ainsi, il prend en charge des tarifs dégressifs chaque année, directement liés à la montée en charge des recyclables collectés sur le territoire.

Malheureusement, La CACL subit régulièrement des perturbations de collecte des déchets sur son territoire qui ont des conséquences sur l'efficacité de la collecte sélective.

L'année 2021 a montré que les perturbations continuent à impacter négativement les collectes de recyclables et ne permettront pas une montée en charge des tonnages collectés comme envisagé dans le marché d'exploitation du centre de tri.

Le présent avenant porte révision du bordereau des prix unitaires (BPU) applicable pour la facturation des prestations comprises dans le marché d'exploitation du centre de tri en 2022, en prenant en compte le contexte actuel du territoire. Il est considéré dans le cadre de cet avenant, l'application des tarifs prévus au BPU 2019 au lieu du BPU 2022, compte-tenu des gisements prévisionnels et d'un montage financier se rapprochant davantage à celui prévu pour 2019.

Il est à noter que la constitution du compte permettant les travaux de gros entretiens et renouvellement (GER) des installations par l'exploitant, comporte également une part variable basé sur les tonnages. La baisse des tonnages comparé au prévisionnel, engendre donc également une diminution de l'alimentation de ce compte GER qui devient insuffisant par rapport aux besoins.

Cette modification n'est valable que pour l'année 2022. En fin d'année 2022, l'exploitant établira le bilan de l'année afin de vérifier les tonnages atteints.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-185a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception en préfecture : 31/12/2021
N°19 DECH#014

- Le BPU/DQE prévu pour l'année 2022 dans le marché comme suit :

Année 2022 (soit 12 mois)					
Prestations de tri marché exploitation		Unité	Quantité totale	Prix unitaire en € H.T.	Prix annuel en € H.T.
Fexp	Part fixe exploitation des installations	Forfait mensuel	12	45 231,00	542 776,00
FGER	Part fixe GER	Forfait mensuel	12	2 551,00	30 607,00
Année 2022 (soit 12 mois)					
Prestations de tri marché exploitation		Unité	Quantité totale	Prix unitaire en € H.T.	Prix annuel en € H.T.
P1	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne triée et conditionnée des recyclables secs	Tonne triée et conditionnée	2 015	359,55 €	724 485,60
P2	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne triée et conditionnée des monoflux catons	Tonne triée et conditionnée	150	17,63 €	2 643,99
P3	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne conditionnée de monoflux propre	Tonne conditionnée	40	26,30 €	1 051,83
P4	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne de refus de tri évacuée et transportée vers l'ISDND	Tonne triée et conditionnée et transportée	1 095	92,69 €	101 490,77
P5	Partie proportionnelle GER de la rémunération due à la tonne triée	Tonne triée ou conditionnée sur site	3 300	14,56 €	48 036,12
P6	Partie proportionnelle de la rémunération due pour la réalisation d'une caractérisation (une caractérisation par zone de collecte)	La caractérisation	36	48,40 €	1 742,39
P7	Partie proportionnelle de la rémunération due par les tiers pour le traitement sur le site de leurs tonnages	Tonne tiers passée par le site	200	55,00 €	11 000,00
Montant total Tri année 2022 pour la CACL		P1 + P2 + P3 + P4 + P5 + P6 + F _{exp} +F _{GER}		1 452 834,00	

- Est remplacé par l'application des tarifs du BPU/DQE prévu pour l'année 2019, établi avec une tendance de +5% comparé aux tonnages de 2021, comme suit :

Année 2022 (soit 12 mois)					
Prestations de tri marché exploitation		Unité	Quantité totale	Prix unitaire en € H.T.	Prix annuel en € H.T.
F _{exp}	Part fixe exploitation des installations	Forfait mensuel	12	42 421,00	509 052,00
FGER	Part fixe GER	Forfait mensuel	12	1 656,00	19 872,00
Année 2022 (soit 12 mois)					
Prestations de tri marché exploitation		Unité	Quantité totale	Prix unitaire en € H.T.	Prix annuel en € H.T.
P1	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne triée et conditionnée des recyclables secs	Tonne triée et conditionnée	1 543,50	450,95	696 041,33
P2	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne triée et conditionnée des monoflux catons	Tonne triée et conditionnée	141,75	15,96	2 262,33
P3	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne conditionnée de monoflux propre	Tonne conditionnée	-	32,14	-
P4	Partie proportionnelle de la rémunération due à la tonne de refus de tri évacuée et transportée vers l'ISDND	Tonne triée et conditionnée et transportée	816,90	93,02	75 988,04
P5	Partie proportionnelle GER de la rémunération due à la tonne triée	Tonne triée ou conditionnée sur site	2 502,15	25,99	65 030,88
P6	Partie proportionnelle de la rémunération due pour la réalisation d'une caractérisation (une caractérisation par zone de collecte)	La caractérisation	36,00	49,13	1 768,68
P7	Partie proportionnelle de la rémunération due par les tiers pour le traitement sur le site de leurs tonnages	Tonne tiers passée par le site	749,70	55,00	41 233,50
Montant total Tri année 2021 pour la CACL		P1 + P2 + P3 + P4 + P5 + P6 + F _{exp} +F _{GER}			1 370 015,00

EXE10 – Avenant n°2

Marché d'exploitation du centre de tri de la CACL
N°19 DECH#014

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-185a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception préfecture : 31/12/2021

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 0 %.....
- Montant HT : - 50 466, 10 euros.....
- Montant TTC : - 50 466, 10 euros.....
- % d'écart introduit par l'avenant (après reconduction) : - 0,58 %.....

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 0 %.....
- Montant HT : - 82 819,00 euros.....
- Montant TTC : - 82 819,00 euros.....
- % d'écart introduit par l'avenant (après reconduction) : - 0,95 %.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 0 %.....
- Montant HT : 8 572 201, 90 euros.....
- Montant TTC : 8 572 201, 90 euros

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-185a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Lilian FANGET, Directeur Général de GUYANE RECYCLAGE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-185a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception en préfecture : 31/12/2021
N°19 DECH#014

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Accusé réception de l'avenant par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20211217-185a-AP2021CACL-DE
Date de télétransmission : 31/12/2021
Date de réception en préfecture : 31/12/2021
N°19 DECH#014